

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-816603

176922

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 08700

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FARIS ABDELAZIZ

Date de naissance :

03/08/01

Adresse :

halibatelle

Tél. : 06 504 933838

Total des frais engagés :

364

20

21

Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

08/23

Nom et prénom du malade :

FARIS Nouria

Age:

12

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Algo chen ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 21-08-2023

Signature de l'adhérent(e) :

Faris

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/09/23	CS		300.00 DH	INP 918 & Chirurgie Cervico-facielle Dr. International Mohammed V, Amal
04/09/23	CPA		G	

PHARMACIE ZAHZOUT BOUZZAÏD		EXÉCUTION DES ORDONNANCES	
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur		Date	Montant de la Facture
		05/09/23	264,20 Dhs

ANALYSES - RADIOPHARMES				
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Description des Diagnostic		Montant des Honoraires
Pr. H. M. A. S. A. / Otorhinolaryngologie & Chirurgie	28/05/23	Concavité nasale		400,00 D.H.
		Consultation		
		Reexamen		
		Pr. H. M. A. S. A. / Otorhinolaryngologie & Chirurgie		

AUXILIAIRES MÉDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P D	I M	I V	

LOT : M0806  
EXP : OCT 2025  
PPV : 19,30 DH

Bouskoura, le :

PHARMACIE DAR BOUAZZA  
ZAHZOUI AMINA  
Dar Bouazza Ouled Jerrar  
BP.93 Dar Bouazza 290374  
Tél : 05 22 29 03 74

ORDONNANCE

07/09/2023

Mr Faris Nouha

63,20

63,20

uchi - Pharmacien Kep.

N° du Lot

229-77

Date Per.

1.2025

P.P.V: 119,10 DH

2x63,20

1L

Zyrtec S.V spray

145 (Mou)

S.V

Russel S.V spray nasal

Hôpital Universitaire International Mohammed VI  
Otorhinolaryngologie & Chirurgie Cervico-Faciale  
Pr. HAJJ Amal

Route P1011 Bouskoura, Casablanca, Maroc  
INPE : 090063728 T.F : 40127291 0035 : 0779309

Tél. : +212 5 29 09 11 11 +212 5 29 09 22 22 Fax : +212 5 29 06 09 70 +212 5 29 06 09 79 www.him6.ma

26/09/2023

HÔPITAL UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL MOHAMMED VI

2300261940

F A C T U R E

Nº 36 309 / 2023 du 04/09/2023

Nom patient : FARIS NOUHA

Entrée 04/09/2023

Prise en charge : PAYANTS

Sortie 04/09/2023

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
Consultation ORL	1,00	K	300,00 Sous-Total	300,00 300,00
<b>Total Frais Clinique</b>				<b>300,00</b>

Arrêtée la présente facture à la somme de :

TROIS CENTS DIRHAMS

**Total 300,00**

Encaissements	Carte Bq	Total encaissé	Solde
	300,00	300,00	0,00

# HOPITAL UNIVERSITAIRE INTERNATIONAL MOHAMMED VI

2300263037

## F A C T U R E

N° **37.426 / 2023** du **08/09/2023**

Nom patient : **FARIS NOUHA**

Entrée **08/09/2023**

Prise en charge : **PAYANTS**

Sortie **08/09/2023**

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
<i>PRESTATIONS INTERNES</i>				
Endoscopie nasale	1,00	K	400,00 Sous-Total	400,00 400,00
<b>Total Frais Clinique</b>				<b>400,00</b>

*Arrêtée la présente facture à la somme de :*

QUATRE CENTS DIRHAMS

**Total** **400,00**

Encaissements	Carte Bq	Total encaissé	Solde
	400,00	400,00	0,00





## ORDONNANCE

Bouskoura, le :

08/03/2023

Nom : Faris Nsirah

Endoscopie Nasale

091177535  
Dr. HAJJI Amal  
ORL-Hépatogastro- & Chirurgie Gériatrique  
Hôpital Universitaire International Mohammed VI

## COMPTE RENDU DE LA RHINOCAVOSCOPIE

Bouskoura, le : 08/09/2023

Mme / Mr :

FATIMA MOUNAHO

Hôpital Universitaire International Mohammed V.

Pr. HAJJI Amal

Otorhinolaryngologie & Chirurgie Cervico-faciale

091177535

■ Anesthésie locale par méchage à la xylocaïne à la naphtazoline 5°/

■ L'introduction de l'endoscope montre :

- La muqueuse des fosses nasales ..... enflammée congestie
- Le septum nasal ..... Déviation septale obstruée à gauche
- Les méats moyens, les cornets ..... Hypertrophie turbinaire inf b. latérale
- Le cavum ..... Embolie
- Les orifices de la trompe d'Eustache ..... Embolie

Conclusion :

Rhinite inflammatoire  
Déviation septale obstruée  
à gauche

Hypertrophie turbinaire inf b. latérale

Signature et cachet du médecin :

Hôpital Universitaire International Mohammed V.  
Pr. HAJJI Amal  
Otorhinolaryngologie & Chirurgie Cervico-faciale  
091177535